

FAITS MARQUANTS DE FIDJI / BONN: MARDI, 14 NOVEMBRE 2017

La Conférence de Fidji/Bonn sur les changements climatiques s'est poursuivie ce mardi. Des consultations informelles et des groupes de contact ont été réunis dans le cadre de la CdP, de l'APA, du SBSTA et du SBI tout au long de la journée. Dans la soirée, le groupe de contact de l'APA s'est réuni pour examiner tous les points substantiels de son ordre du jour, et les plénières de clôture du SBI et du SBSTA se sont réunies pour adopter plusieurs conclusions et décisions.

CDP

QUESTIONS RELATIVES AU FINANCEMENT:

Financement à long terme de l'action climatique (FLT): Dans les consultations informelles, co-facilitées par Zaheer Fakir (Afrique du Sud), Les Parties ont réagi au texte du projet de décision. Les pays en développement ont appelé, entre autres: à la suppression d'un paragraphe sur les banques multilatérales de développement; à y consigner les messages clés de l'édition 2017 de l'atelier en session sur le FLT; et à restituer le libellé priant le Secrétariat d'aider les pays en développement à évaluer leurs besoins et fixer leurs priorités en rapport aux CDN.

Des pays développés ont souligné le besoin de reconnaître les progrès accomplis concernant l'objectif 2020, ainsi que les libellés accueillant favorablement les efforts des Parties dans ce sens.

Des pays en développement et développés n'ont pas été d'accord sur les paragraphes relatifs, entre autres, à: une référence à « la reconnaissance du besoin de ressources publiques et sous forme de subventions pour l'adaptation » dans un paragraphe concernant les fonds publics pour l'action climatique; et sur la demande faite aux pays développés d'améliorer davantage les éléments quantitatifs et qualitatifs disponibles concernant la marche à suivre d'ici à 2020 à travers la provision d'information.

Les Parties ont également divergé sur la faisabilité de satisfaire à temps la demande d'une compilation et synthèse des contributions biennales des pays développés destinée à éclairer le dialogue ministériel de haut niveau de 2018 sur le financement de l'action climatique.

Les consultations informelles vont se poursuivre sur la base d'une version révisée du texte du projet de décision.

APA

COMMUNICATION RELATIVE À L'ADAPTATION: Les consultations informelles ont été co-facilitées par Julio Cordano (Chile). Cordano a indiqué qu'une deuxième version d'une note informelle a été diffusée mais que les travaux visant à inclure plus de détails sous chaque intitulé sur la base des contributions des Parties n'a pas avancé au-delà du sixième intitulé, et que le processus avait cependant montré le type d'information qu'il est possible de rassembler.

Quelques pays en développement ont demandé l'inclure d'un libellé reflétant que la note informelle de représente pas une convergence entre les Parties, notamment sur les éléments. Un pays développé, soutenu par deux groupes de pays en

développement, a suggéré de ne pas isoler les CDN dans les deux options pour des orientations relatives à l'adaptation, mais d'inclure des options pour: des orientations spécifiques par vecteur, avec des sous-points pour les vecteurs éventuels; et des orientations non spécifiques. Plusieurs pays en développement ont soutenu l'inclusion dans la note informelle d'une demande à l'intention du GIEC pour qu'il prépare des lignes directrices concernant les méthodologies et approches d'agrégation des données concernant l'objectif mondiale en matière d'adaptation. Plusieurs Parties ont mis en question la faisabilité d'une telle proposition, et l'une a suggéré que cela dépasse le champ d'application de ce point de l'ordre du jour.

Plusieurs Parties ont suggéré que l'intitulé sur l'« approche » soit inclus dans l'intitulé sur les « principes directeurs », et un pays en développement s'y est opposé, au motif d'un manque de consensus sur l'existence même d'un intitulé de principes directeurs. Cordano a indiqué que les points de vue des Parties seraient consignés dans une troisième version de la note informelle.

BM: Les consultations informelles se sont poursuivies, co-facilitées par Outi Honkatukia (Finlande) et Richard Muyungi (Tanzanie). Un groupe de pays en développement a demandé que la note informelle stipule clairement avoir saisi ce que les Co-Facilitateurs ont compris des éléments clés, et qu'elle ne reflète pas un texte approuvé. Un groupe de pays développés a été d'accord, en ajoutant que la note informelle doit indiquer clairement que des détails peuvent être ajoutés ultérieurement. Un pays a souligné que l'information saisie dans la note informelle en l'état ne porte pas atteinte à la validité des points de vue exprimés dans des discussions futures. Muyungi a indiqué que les Co-Facilitateurs vont réviser la note informelle et la transmettre au groupe de contact de l'APA, ce qui a été accepté par les Parties.

QUESTIONS DIVERSES: Fonds pour l'adaptation:

Dans les consultations informelles, co-facilitées par Pieter Terpstra (Pays-Bas), les pays ont abordé la note informelle révisée contenant, en annexe, le projet de décisions proposé par un groupe de pays. Quelques pays développés ont soulevé des questions sur le fait d'annexer une seule contribution et un groupe de pays en développement a souligné que cette contribution a un statut juridique différent des autres contributions reçues. Terpstra a suggéré, et les pays ont accepté, que la note informelle soit révisée pour: inclure un lien vers la page internet de la CCNUCC contenant toutes les décisions précédentes relatives au Fonds pour l'adaptation; joindre toutes les contributions reçues; et déclarer que les points de vue ont divergé sur le statut juridique des contributions. La note informelle a été transmise au groupe de contact de l'APA.

Autres questions diverses: Dans les consultations informelles, co-facilitées par Sarah Baashan (Arabie saoudite), les Parties ont partagé des point de vue sur l'éventuelle question additionnelle concernant l'établissement d'un nouvel objectif collectif quantifié sur le financement d'ici 2025. Les points de vue ont divergé sur: la question de savoir si ce travail est déjà en cours dans le cadre de la CdP, dans la discussion sur le sous-point relatif au FLT, et

si le nouvel objectif est bien dans le champ d'application de ce sous-point; et si la question est déjà inscrite à l'ordre du jour de la CMA à travers une référence au paragraphe pertinent de la Décision 1/CP.21 (document finale de Paris) dans une note de pied de page à l'ordre du jour de la CMA 1-2.

Plusieurs groupes de pays en développement ont souligné le besoin d'entamer les travaux de la CMA 1-2, en signalant qu'atteindre les objectifs prend du temps, et certains ont appelé l'APA à recommander une décision procédurale de la CMA pour permettre la transmission de contributions le plus tôt possible.

Deux pays en développement ont souligné le besoin de se centrer sur « la prise en compte les besoins et des priorités des pays en développement » au moment de fixer un tel objectif. Un pays en développement a proposé que le BM aborde le nouvel objectif collectif.

Plusieurs pays développés et un groupe de pays en développement ont estimé qu'il n'y a aucune nécessité d'entamer les travaux préparatoires maintenant, et ont proposé que la CMA commence ses discussions avant 2025, éventuellement en 2023, et, avec un autre groupe de pays en développement, ont souligné l'importance d'inclure les enseignements tirés de la réalisation de l'objectif de financement à l'horizon 2020, ainsi que les contributions issues du Dialogue de Talanoa et du BM. Deux pays en développement ont à leur tour suggéré que les discussions sur un nouvel objectif doivent éclairer le Dialogue et le BM.

Baashan a informé que les Co-Facilitateurs vont préparer une version finale de leur note informelle.

POINTS 3 À 8 DE L'ORDRE DU JOUR DE L'APA:

La Co-Facilitatrice Jo Tyndall (Nouvelle-Zélande) a invité les Co-Facilitateurs des consultations informelles sur les points 3 à 8 de l'ordre du jour de l'APA à rapporter brièvement les progrès accomplis, avant le groupe de contact n'examine le projet de conclusions proposé par les Co-Présidentes de l'APA.

Concernant le point 3 (section relative à l'atténuation de la Décision 1/CP.21), Sin Liang Cheah (Singapour) a souligné la difficulté fondamentale de présenter des éléments substantiels sans préempter les points de vue des Parties, mais a indiqué que le document de matériaux préliminaires va servir de point de départ pour les travaux à la prochaine session.

Concernant le point 4 (communication relative à l'adaptation), Cordano a rapporté de bonnes avancées et a indiqué que la version finale de la note informelle comprend de possibles intitulés et sous-intitulés.

Concernant le point 5 (amélioration du cadre de transparence), Xiang Gao (Chine) a souligné que le contenu de la note informelle n'est pas parfait mais qu'il servira quand même d'outil pour guider les travaux à venir.

Concernant le point 6 (BM), Honkatukia a souligné que les Parties ont réfléchi au fonctionnement pratique du BM, et a mis en exergue une discussion de deux heures consacrée au partage de points de vue sur l'équité dans le contexte du BM.

Concernant le point 7 (comité chargé de faciliter la mise en œuvre et de promouvoir le respect des dispositions), Peter Horne (Australie) a rapporté des engagements techniques de haut niveau et a indiqué que la note informelle établit un groupe chargé de remplir le mandat l'année prochaine.

Concernant le Fonds pour l'adaptation, Terpstra a indiqué que si une divergence de points de vue persiste, le groupe est parvenu à une convergence sur quelques éléments de gouvernance.

Concernant les autres questions diverses, Baashan a rapporté que le groupe s'est focalisé sur cinq questions additionnelles possibles relatives à la mise en œuvre de l'Accord de Paris, mais n'a pas abordé le sous-point 8(b) (bilan des progrès accomplis par les organes subsidiaires et constitués en rapport au programme de travail de l'Accord de Paris) en raison des contraintes de temps.

Tyndall a présenté le projet de conclusions, comprenant dix paragraphes avec des textes entre croches dans quatre d'entre eux, concernant: la question de savoir s'il convient d'annexer les notes informelles de cette session dans une annexe aux conclusions de l'APA (paragraphe 4); un appel à contributions (paragraphe 7); une demande de documentation technique (paragraphe 8); et une recommandation visant la convocation d'une session additionnelle de l'APA en août ou septembre 2018 (paragraphe 9).

Concernant le paragraphe 4, le Brésil, au nom du BRÉSIL, de l'ARGENTINE et de l'URUGUAY, l'Éthiopie, au nom des PMA, l'Iran, au nom des LMDC, l'UE, la Suisse au nom du GIE, soutenu par la GÉORGIE, et l'INDONÉSIE, ont soutenu l'annexion des notes informelles aux conclusions. L'Australie, au nom du GROUPE DE COORDINATION, s'y est opposée. Le GIE, soutenu par la GÉORGIE, a suggéré d'ajouter que l'APA a décidé de centrer ses travaux à venir lors d'une session prochaine sur les éléments substantiels des domaines de travail approuvés, et la CHINE s'y est opposée en estimant que cela pourrait impliquer que l'APA n'était pas déjà en train de travailler sur des éléments substantiels.

L'Afrique du Sud, au nom du GROUPE AFRICAIN, a appelé à inclure trois options sur la façon de faire avancer les travaux relatifs à l'éventuelle questions additionnelle des modalités pour transmettre l'informations financière conformément au paragraphe 5 de l'Article 9 de l'Accord de Paris (transparence des financements ex-ante). L'AUSTRALIE, les ÉTATS-UNIS et l'UE s'y sont opposés, et l'UE a estimé que la proposition était substantielle tandis que les conclusions de l'APA sont d'ordre procédural. Le GROUPE AFRICAIN a indiqué que la proposition porte sur la marche à suivre, ce qui la rend d'ordre procédural.

Concernant le paragraphe 5 (recommandation au Président de la CdP d'envisager des options pour rassembler les résultats des travaux des différents organes), l'Arabie saoudite, au nom du GROUPE ARABE, a suggéré de supprimer la référence à l'objectif d'illustrer les progrès accomplis, en l'estimant redondant. Les ÉTATS-UNIS se sont dits inquiets concernant l'ambiguïté du terme « rassembler », en estimant que cela ne devrait pas signifier un regroupement des textes.

Concernant le paragraphe 6 (note de réflexion des Co-Présidentes), les LMDC ont demandé un calendrier pour la préparation de la note. Le Pérou, au nom de l'AILAC, et soutenu par le GROUPE AFRICAIN, a suggéré que la note de réflexion des Co-Présidentes cherche à supprimer les redondances et à améliorer les contenus des notes informelles, ce à quoi l'INDE s'est opposée.

Concernant les paragraphes 7 et 8, le BRÉSIL, l'ARGENTINE et l'URUGUAY, le GROUPE DE COORDINATION, l'UE et les ÉTATS-UNIS se sont opposés à l'appel à contributions ou documents techniques. Les Maldives, au nom de l'AOSIS, le Pérou, au nom de l'AILAC, l'INDONÉSIE et l'INDE ont estimé que de nouvelles contributions ne sont pas nécessaires à ce stade. Le GIE, avec la GÉORGIE, a estimé que pas tous les points ne requièrent des contributions, et a suggéré que le point 6 (BM) pourrait comporter des contributions et un document technique.

Concernant le paragraphe 8, les LMDC ont estimé que l'intégration des points de vue n'est pas nécessaire et pourrait en revanche surcharger le Secrétariat. La CHINE a noté le manque de clarté sur la façon dont se ferait l'intégration, et a soutenu le maintien des textes de compilation pour préserver tous les points de vue.

Les PMA ont soutenu la soumission de présentations substantielles contenant des propositions textuelles pour l'intégration des travaux.

Concernant le paragraphe 9, le GROUPE DE COORDINATION s'est opposé à l'idée d'appeler à la tenue de tables rondes sur divers points, et a souligné le besoin d'atteindre un consensus à l'APA 1-4 sur les résultats qui vont alimenter les discussions de la prochaine session. L'UE a estimé qu'il n'est pas nécessaire de tenir une nouvelle session, mais que si celle-ci est décidée, l'UE suggérerait octobre 2018.

Les PMA, l'AOSIS, l'INDONÉSIE et la CHINE ont soutenu la tenue d'une session additionnelle.

Après une suspension d'une demi-heure, Tyndall a de nouveau réuni la session, en présentant des amendements textuels, à savoir: l'annexion des notes informelles aux conclusions; la suppression du libellé recommandant que le Président de la CdP rassemble les résultats obtenus sur toutes les questions relatives au PTAP afin d'illustrer les progrès accomplis; la précision que la note de réflexion des Co-Présidentes sera diffusée début avril 2018; la restitution des projets de paragraphes sur les contributions et documents de synthèse avec un paragraphe rappelant l'appel

général à contributions de la part des Parties; et une mention du fait qu'il serait utile de prévoir un temps additionnel de négociation en 2018.

Tyndall a proposé également qu'en raison de l'absence de consensus sur la proposition du Groupe africain, les Co-Présidentes vont inclure la proposition dans leur rapport oral à la CdP et demander son inclusion dans le rapport écrit de la CdP. En outre, elle a précisé que les Co-Présidentes transmettraient la divergence des points de vue concernant la nécessité de programmer une session additionnelle en 2018 lorsqu'elles feront leur rapport à la CdP.

Signalant que la proposition n'a pas dissipé les inquiétudes du groupe, le GROUPE AFRICAÏN s'est réservé le droit de revenir sur la question après des consultations internes au sein du groupe. Le GIÉ a demandé des éclaircissements sur la façon dont les Co-Présidentes vont traiter la proposition du groupe visant à lancer un appel pour que la prochaine session de l'APA soit centrée sur le fond.

Après avoir signalé que le projet révisé de conclusions serait rendu disponible dans la soirée et examiné à la plénière de l'APA mercredi 15 novembre, Tyndall a clos la session.

SBI

NOTIFICATION ET EXAMEN DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR LES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I: Compilation-synthèse des deuxièmes rapports biennaux:

En plénière, le Président du SBI Chruszczow a noté que les consultations sur ce point n'ont pas abouti à des conclusions et a indiqué que, conformément aux règles 10(c) et 16 du projet de règlement intérieur, la questions serait donc placée dans l'ordre du jour provisoire de la SBI 48.

NOTIFICATION DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR LES PARTIES NON VISÉES À L'ANNEXE I: Travail du CGE: Le SBI a adopté les conclusions en séance plénière (FCCC/SBI/2017/L.31).

Apport d'un soutien financier et technique: Le SBI a adopté les conclusions en séance plénière (FCCC/SBI/2017/L.21)

CALENDRIERS COMMUNS POUR LES CDN VISÉES AU PARAGRAPHE 10 DE L'ARTICLE 4 DE L'ACCORD DE PARIS: Le SBI a adopté les conclusions en séance plénière (FCCC/SBI/2017/L.20).

ÉTABLISSEMENT DE MODALITÉS ET DE PROCÉDURES CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT ET L'UTILISATION DU REGISTRE PUBLIC VISÉ AU PARAGRAPHE 12 DE L'ARTICLE 4 DE L'ACCORD DE PARIS: Le SBI a adopté les conclusions en séance plénière (FCCC/SBI/2017/L.30).

ÉTABLISSEMENT DE MODALITÉS ET DE PROCÉDURES CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT ET L'UTILISATION DU REGISTRE PUBLIC VISÉ AU PARAGRAPHE 12 DE L'ARTICLE 7 DE L'ACCORD DE PARIS: Le SBI a adopté les conclusions en séance plénière (FCCC/SBI/2017/L.33).

COORDINATION DE L'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIVITÉS RELATIVES AUX MESURES D'ATTÉNUATION DANS LE SECTEUR FORESTIER PAR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT: En plénière, le Président du SBI Chruszczow a noté que les consultations n'ont pas abouti à des conclusions et que par conséquent les règles 10(c) et 16 du projet de règlement intérieur ont lieu de s'appliquer. La NORVÈGE a indiqué que la règle 16 a des conséquences sur le statut de la réunion volontaire d'experts et a défendu qu'en l'absence de conclusions, les réunions ne sont pas automatiquement reconduites. Le BRÉSIL a noté que la décision établissant les réunions volontaires ne spécifie pas une année de fin et que, par conséquent, les réunions devraient continuer à être organisées par le Secrétariat. La déléguée à ce que ceci soit consigné dans le rapport final du SBI.

QUESTIONS RELATIVES AUX PMA: Les consultations informelles ont été co-facilitées par Malcolm Ridout (Royaume-Uni), et les Parties ont approuvé le projet de conclusions sans modifications.

PNA: Les consultations informelles ont été co-facilitées par Ridout, qui a signalé que les désaccords ont été résolus au cours des négociations informelles. Après quelques changements textuels mineurs, les Parties ont approuvé le projet de conclusions.

MISE AU POINT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES: Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies: Le SBI a adopté les conclusions en séance plénière (FCCC/SBI/2017/L.23).

QUESTIONS RELATIVES AU FINANCEMENT DE L'ACTION CLIMATIQUE: Examen des fonctions du CPF: Dans les consultations informelles, la Co-Facilitatrice Delphine Eyraud (France) a invité les Parties à approuver le projet révisé de conclusions et un projet de décision de la CdP. Plusieurs groupes et Parties pays en développement s'y sont opposés, en signalant l'absence d'un texte sur les arrangements relatifs aux suppléments pour le CPF. Ils ont par ailleurs soutenu la réinsertion d'un paragraphe encourageant le CPF à envisager des moyens de renforcer ses travaux sur les questions relatives à la mobilisation des financements de l'action climatique, ce qui a été contré par plusieurs pays développés.

Signalant qu'il s'agit d'un texte de compromis, plusieurs pays développés ont soutenu la réinsertion du libellé stipulant que le CPF de transmettra plus de projets d'orientations au FVC, mais que ce sera la CdP qui s'en charge désormais. Un pays développé a par ailleurs soutenu la réintroduction d'un libellé sur des réunions plus fréquentes qu'une fois tous les deux ans des forums du CPF.

Notant l'absence de consensus, Eyraud a proposé que les Co-Facilitateurs remettent le texte en l'état demandé par les Parties et le transmettent, entre crochets, au Président du SBI, pour examen à la CdP 23. Un pays développé s'est opposé à la transmissions d'un texte non approuvé à la CdP. En l'absence de consensus sur la marche à suivre, Eyraud a informé que les Co-Facilitateurs rapporteraient cet état de fait au Président du SBI.

Troisième examen du Fonds pour l'adaptation: Le SBI a adopté un projet de décision en séance plénière (FCCC/SBI/2017/L.32) pour examen par la CMP.

QUESTIONS RELATIVES AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS: Renforcement des capacités au titre de la Convention: Le SBI a adopté en séance plénière les conclusions concernant le renforcement des capacités des pays en développement (FCCC/SBI/2017/L.24) et des économies en transition (FCCC/SBI/2017/L.25), ainsi qu'un projet de décision (FCCC/SBI/2017/L.25/Add.1) pour examen par la CdP.

Rapport technique annuel d'activité du CPRC: Le SBI a adopté les conclusions en séance plénière ainsi qu'un projet de décision (FCCC/SBI/2017/L.28) pour examen par la CdP.

Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto: Le SBI a adopté les conclusions en séance plénière (FCCC/SBI/2017/L.26, L.27) ainsi qu'un projet de décision (FCCC/SBI/2017/L.27/Add.1) pour examen par la CMP.

MOYENS D'ACCROÎTRE LA FORMATION, LA SENSIBILISATION, LA PARTICIPATION DU PUBLIC ET L'ACCÈS DE LA POPULATION À L'INFORMATION, DE FAÇON À RENFORCER L'ACTION ENGAGÉE AU TITRE DE L'ACCORD DE PARIS: Le SBI a adopté les conclusions en séance plénière (FCCC/SBI/2017/L.22).

QUESTIONS DE GENRE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES: Le SBI a adopté les conclusions en séance plénière (FCCC/SBI/2017/L.29). Le Costa Rica, au nom de l'AILAC, a signalé l'adoption historique du premier plan d'action sur la problématique de genre dans le cadre de la CCNUCC, en soulignant que les questions de genre dans le Sud global sont une « question de vie ou de mort ».

SBSTA

MISE AU POINT ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIES: Cadre technologique institué en vertu du paragraphe 4 de l'article 10 de l'Accord: Le SBSTA a adopté les conclusions en séance plénière (FCCC/SBSTA/2017/L.22).

AGRICULTURE: Le SBSTA a adopté les conclusions en séance plénière (FCCC/SBSTA/2017/L.24) ainsi qu'un projet de décision pour examen par la CdP (FCCC/SBSTA/2017/L.24/Add.1).

RECHERCHE ET OBSERVATION SYSTÉMATIQUE: Le SBSTA a adopté les conclusions en séance plénière (FCCC/SBSTA/2017/L.21).

QUESTIONS MÉTHODOLOGIQUES RELEVANT DE LA CONVENTION: Paramètres de mesure communs permettant de calculer l'équivalent dioxyde de carbone des gaz à effet de serre: Le SBSTA a adopté les conclusions en séance plénière (FCCC/SBSTA/2017/L.19).

Combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux: Le SBSTA a adopté les conclusions en séance plénière (FCCC/SBSTA/2017/L.20).

MODALITÉS DE COMPTABILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES FOURNIES ET MOBILISÉES PAR LE BIAIS D'INTERVENTIONS PUBLIQUES, CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 7 DE L'ARTICLE 9 DE L'ACCORD: Le SBSTA a adopté les conclusions en séance plénière (FCCC/SBSTA/2017/L.23).

PLATEFORME DES COMMUNAUTÉS LOCALES ET DES PEUPLES AUTOCHTONES: Les consultations informelles ont été co-facilitées par le Président du SBSTA Carlos Fuller (Belize), qui a noté que les Parties sont convenues de l'objectif et des fonctions de la plateforme, mais pas des modalités ni de la structure. Il a proposé un paragraphe additionnel saisissant les progrès accomplis dans les consultations informelles et des pistes pour la marche à suivre. Nombre de Parties se sont dites impatientes d'opérationnaliser la plateforme à cette CdP et ont demandé un délai supplémentaire pour poursuivre le travail dans des informelles informelles. Un groupe de pays développés s'est dit préoccupé par l'établissement d'une période longue pour la négociation de la mise en fonctionnement de la plateforme. Les informelles informelles se sont réunies durant la journée.

SBSTA/SBI

QUESTIONS RELATIVES AUX PMA: RAPPORT DU COMITÉ DE L'ADAPTATION: Richard Merzian (Australie) a co-facilité cette session conjointe de consultations informelles où les Parties ont examiné une proposition de conclusions conjointes sur le rapport du Comité de l'adaptation et sur les questions relatives aux PMA, ainsi que deux notes informelles. Plusieurs Parties ont noté que les notes informelles ne reflétaient pas de façon équilibrée les points de vue exprimés par les Parties et ont instamment demandé des discussions sur le contenu plutôt que sur la procédure à la SB 48. Les Parties ont approuvé le projet de conclusions présenté, et sont convenues de joindre les notes informelles à conditions qu'elles contiennent la mention selon laquelle ces notes ne reflètent pas les points de vue de toutes les Parties.

PLÉNIÈRE CONJOINTE: Une plénière conjointe SBSTA/SBI s'est réunie pour entendre les déclarations.

L'UE a salué les progrès accomplis, notamment concernant, entre autres: l'agriculture; le plan d'action en matière de genre; et l'accent mis sur les océans dans les conclusions sur la recherche et l'observation systématique.

L'Australie, au nom du GROUPE DE COORDINATION, a accueilli avec satisfaction la finalisation du plan d'action en matière de genre, et a noté qu'il s'agit d'un produit solide pour les femmes et le climat. Le délégué a également applaudi l'approbation du budget.

Les Maldives, au nom de l'AOSIS, ont appelé à opérationnaliser le WIM de façon à ce qu'il puisse remplir sa vision originale et faire aboutir des résultats pour les populations sur le terrain.

L'Éthiopie, pour les PMA, s'est dite préoccupée du manque d'inclusivité, de transparence et de temps pour participer aux négociations sur les questions concernant les PMA, et a déploré que le texte du projet de conclusions n'ait pas été discuté au cours des négociations.

L'organisation CAN a estimé que le projet de décision sur les pertes et préjudices est insuffisant dans ses dispositions relatives au financement, et a exprimé l'espoir que la Présidence de la CdP œuvrera pour établir un itinéraire clair concernant le financement des pertes et préjudices au profit des plus vulnérables.

L'organisation CJI! a estimé que les approches de capture et stockage de carbone (CCS), de bioénergie, de géo-ingénierie, et les approches marchandes de l'Article 6 de l'Accord « ne contribueront en rien » à maintenir la hausse de la température en-deçà de 1.5°C et a appelé à prendre des engagements financiers quantifiables, notamment sur les pertes et préjudices.

Le GROUPE DE AGRICULTEURS a estimé que les organes opérationnels du mécanisme de financement doivent accorder un plus haut degré de priorité à l'agriculture et a appelé à garantir la participation de la société civile, notamment celle des ONG d'agriculteurs et des agriculteurs eux-mêmes, aux négociations.

Les ALAM ont déclaré que la collectivité continuera d'engager le Conseil du Fonds pour l'Adaptation sur les projets d'adaptation et sur l'amélioration du suivi des impacts de l'adaptation au moyen de mesures locales et régionales.

Les RINGO ont indiqué que les chercheurs peuvent contribuer à éclairer des valeurs qui sous-tendent les questions à négocier et ont noté que la collectivité est engagée à contribuer au renforcement des capacités et à la formation.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a salué le projet de décision de la CdP demandant au SBI et au SBSTA d'aborder conjointement les questions relatives à l'agriculture et a indiqué que la FAO fournira des apports et un soutien technique.

Le GROUPE DES FEMMES ET DU GENRE a félicité les Parties pour l'adoption du premier plan d'action en matière de genre dans le cadre de la CCNUCC, a soutenu la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, et s'est opposée à la CCS, la géo-ingénierie, et aux marchés du carbone fondés sur l'agriculture et les forêts.

Les YOUNGO ont salué, entre autres, les décisions relatives à l'agriculture, et à l'éducation, la formation, la sensibilisation du public, la participation du public et l'accès à l'information, et ont espéré que l'initiative Mission Océans lancée par la Présidence de la CdP 23 pourrait devenir partie intégrante du plan de travail de la CCNUCC.

Les BINGO ont salué les progrès accomplis, mais ont demandé plus de clarté concernant l'Article 6 de l'Accord et un engagement plus large avec les entreprises sur le mécanisme technologique.

DANS LES COULOIRS

Mardi, les petits rassemblements se sont multipliés dans tous les recoins du Centre international de conférences de Bonn, dans une myriade de consultations informelles et débordant jusque dans les couloirs. Les présidents et facilitateurs plaidaient en faveur d'avancées et les délégués s'efforçaient de trouver des terrains d'entente et des mots justes. La programmation était fluctuante, et une déléguée a dit avoir passé le plus clair de sa journée à arpenter le complexe, avec l'espoir de tomber sur la bonne salle au bon moment. Les petits conciliabules se sont néanmoins avérés effectifs, et tant le SBI que le SBSTA ont statué sur une rapide succession de conclusions et de décisions tandis que les délégués poursuivaient les travaux du groupe de contact de l'APA jusque dans la soirée, en parvenant à se mettre d'accord, au moins provisoirement, sur des textes qui guideront les travaux des mois à venir.

Face à l'arrivée imminente des ministres et chefs d'État et de gouvernement pour le segment de haut niveau, la pression monte, car il faut démontrer que le programme de travail de l'Accord de Paris est encore dans l'axe. Cependant, d'autres questions, notamment les pertes et préjudices, semblent « complètement déconnectées des réalités du terrain », comme l'ont affirmé plusieurs observateurs et pays en développement. Certains se sont même demandés si, peut-être, ces importantes « questions politiques, non techniques, ne devraient pas plutôt être traitées par la CdP ». De telles suggestions peuvent vouloir dire que les ministres vont devoir se retrousser les manches pour guider les négociations.